



Société en création : le financement public

GE15 - P14 - 20/05/2014



F. Iniciativas

Introduction

Idée géniale Etude de marché Etude de faisabilité Les prévisions financières

Créer une entreprise

Introduction

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires	80 000 €	130 000 €	220 000 €
Marge Brute	72 000 €	120 000 €	200 000 €
Valeur Ajoutée	60 000 €	95 000 €	170 000 €
Résultat courant avant impôts	-28 000 €	7 000 €	82 000 €
Résultat net	-28 000 €	6 000 €	58 000 €
Trésorerie (CAF)	-28 000 €	-22 000 €	36 000 €
Report investissements	-52 000 €	-46 000 €	12 000 €

à financer
impérativement



1. Les banques...
2. La mise de fond personnels ...
3. Les investisseurs ...
 - a. ... attendent l'existence d'une « Proof Of Concept ».
 - b. ... ne financent que du « solide ».
 - c. ... est rarement substantielle.

Introduction

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires	80 000 €	130 000 €	220 000 €
Marge Brute	72 000 €	120 000 €	200 000 €
Valeur Ajoutée	60 000 €	95 000 €	170 000 €
Résultat courant avant impôts	-28 000 €	7 000 €	82 000 €
Résultat net	-28 000 €	6 000 €	58 000 €
- prêt Bancaire	8 000 €	-1 600 €	-1 600 €
Trésorerie (CAF)	-20 000 €	-15 600 €	40 800 €
Cumul après report des investissements	-44 000 €	-39 600 €	16 800 €

Reste à trouver : 44 000 €

- 
1. Le Crédit Impôt Recherche
 2. Le Statut Jeune Entreprise Innovante
 3. BPI / Oséo / Anvar
 4. Projets européens et réseaux nationaux

OBJECTIFS

- Accroître la compétitivité des entreprises
- Les accompagner dans leurs efforts de R&D
- Atteindre 3% du PIB en investissement R&D

MISE EN OEUVRE

- Incitation fiscale (art L244 Quater B CGI) mise en place depuis 1983, devenue très favorable en 2008
- Principe déclaratif
- Imputation sur l'I.S. ou restitution immédiate

ELIGIBILITÉ

- Etre soumis à l'IS ou l'IR
- Avoir des activités de R&D
 - Recherche Fondamentale
 - Recherche Appliquée
 - Développement Expérimental



Identification des projets éligibles

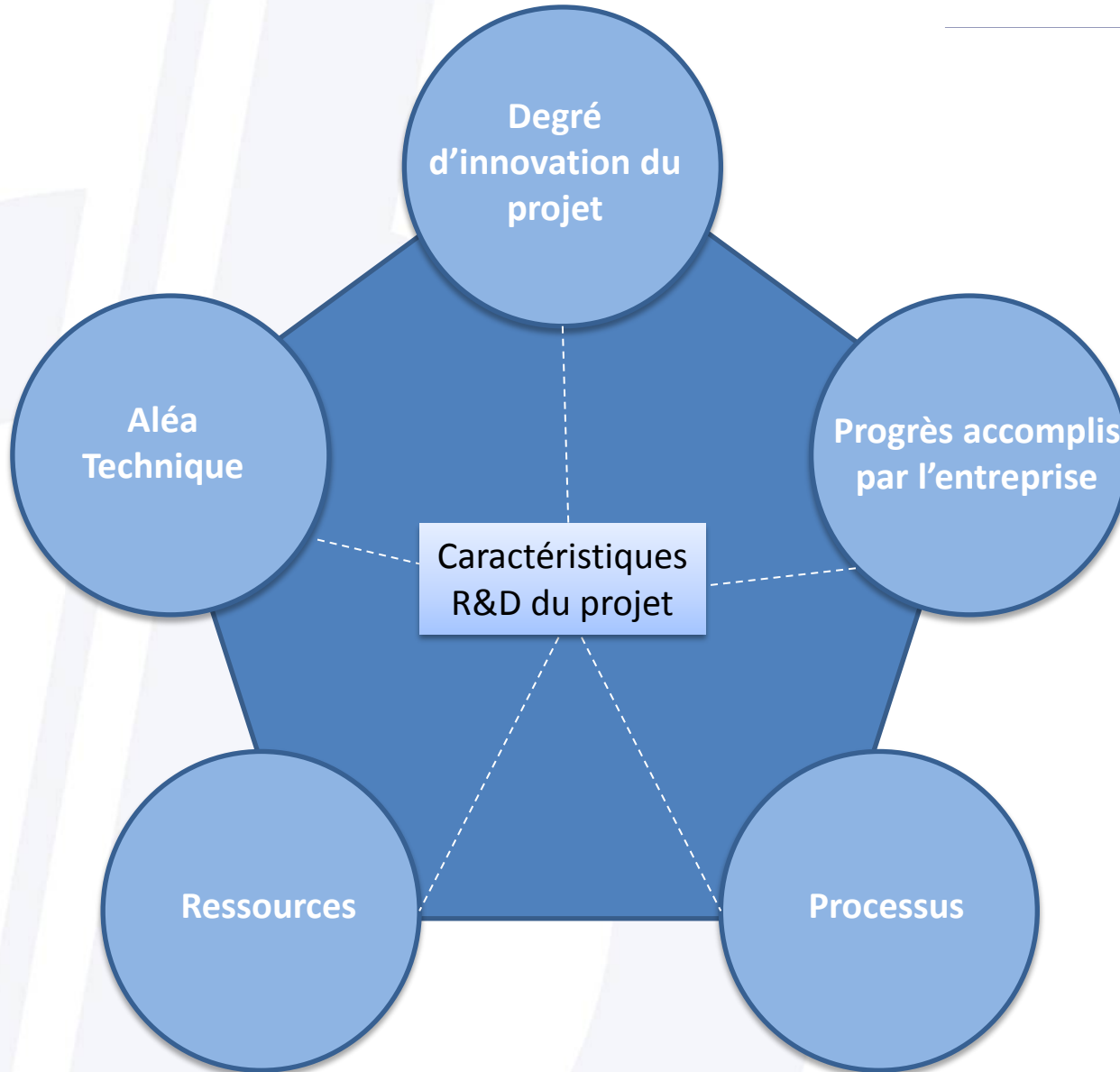
La recherche et développement

Sont éligibles les activités de :

- Recherche fondamentale ;
- Recherche appliquée ;
- **Développement expérimental.**

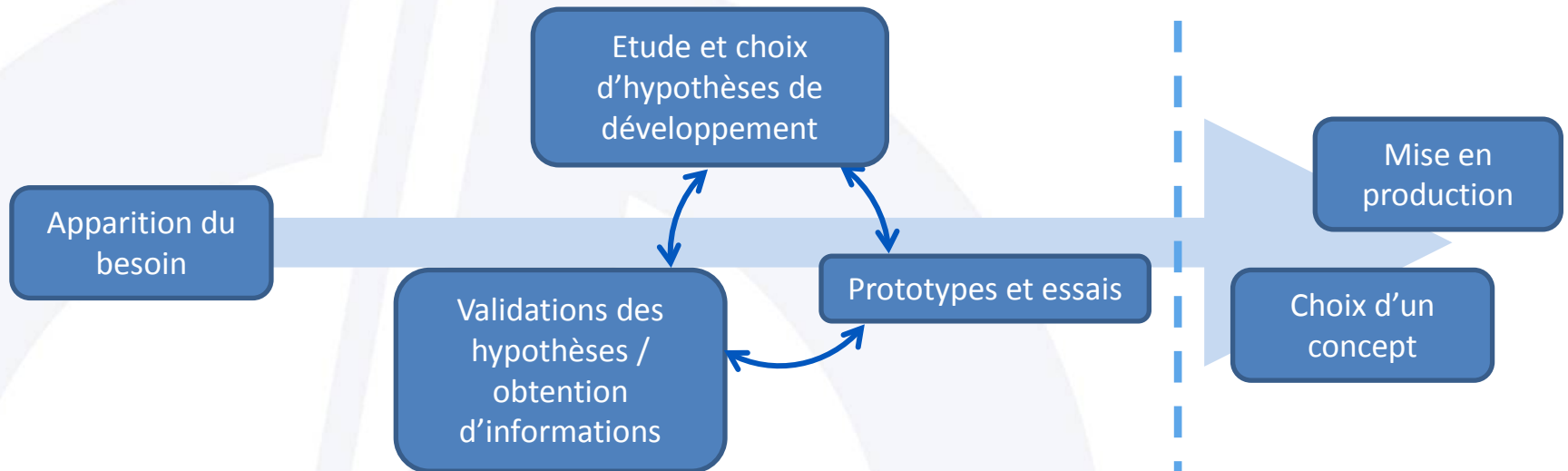
Les activités de développement expérimental effectuées, au moyen de prototypes ou d'installations pilotes, dans le but de réunir toutes les informations nécessaires pour prendre des décisions techniques en vue de la production de nouveaux produits, matériaux, dispositifs, procédés, systèmes ou en vue de leur amélioration substantielle.

Identification des projets éligibles



Identification des projets éligibles

Le processus R&D



- Définition du cahier des charges ;
- Veille technologique ;
- Etc.

- Analyses ;
- Réalisation de plans ;
- Conception numérique ;
- Prototypage ;
- Essais ;
- Etc.

- Validation des paramètres produit/process ;
- Etude d'implantation et logistique ;
- Rédaction des procédures ;
- Etc.

Le calcul du CIR

Postes éligibles (audit des référents techniques)

Moyens humains

Personnels affectés aux projets

Moyens Matériels

Equipements et matériels dédiés à la R&D

Prestations externes et autres

Travaux externalisés, brevets, normalisation, veille technologique, etc.

Informations financières (audit des référents comptables)

Salaires chargés du personnel identifié, majoré des frais de fonctionnement

Dotations aux amortissements fiscalement déductibles

Coûts des prestations, facturée durant l'année valorisée

Le calcul du CIR

Activités éligibles

Recherche & Développement expérimental

Création ou amélioration d'un produit, d'un procédé, d'un processus, d'un programme ou d'un équipement, présentant une originalité ou une amélioration substantielle

Dépenses retenues

- Dépenses de personnel
- Dotations aux amortissements
- Frais de fonctionnement (50% des dépenses de personnel + 75% des dotations aux amortissements)
- Frais liés aux dépôts et maintenance des brevets, ainsi que pour leur défense
- Dépenses dédiées à la veille technologique (plafonnée à 60 000 €)
- Coût des travaux confiés à des organismes de recherche publics ou agréés au titre du CIR, situés dans l'U.E.

Calcul du CIR

Somme des dépenses de l'année

X

30%

Mémoire Technico Economique

Rédaction de la documentation technico-économique

Audits techniques :

*Récolte d'informations
auprès des référents
techniques*

Plan d'une synthèse :

1. Objectif
2. Performances à atteindre
3. Contexte de l'opération
4. Etat de l'art
5. Description des travaux
6. Conclusions

Mémoire technique :

Synthèse des projets

+

Traçabilité comptable :

*Documentation administrative et
financière*

Dossier Justificatif

Vos prévisions après le CIR

	Année 1	Année 2	Année 3
Résultat net	-28 000 €	6 000 €	58 000 €
- prêt Bancaire	8 000 €	-1 600 €	-1 600 €
- Crédit impôt recherche	22 400 €	17 900 €	13 500 €
Trésorerie (CAF)	2 400 €	24 700 €	94 600 €
Report investissements	-21 600 €	700 €	70 600 €

Reste à trouver : 21 600€

- 
1. Le Crédit Impôt Recherche
 - 2. Le Statut Jeune Entreprise Innovante**
 3. BPI / Oséo / Anvar
 4. Projets européens et réseaux nationaux

Jeune Entreprise innovante

Statut déclaré à l'administration fiscale

- Entreprise de moins de 8 ans ;
- Entreprise « réellement nouvelle » ;
- Employer moins de 250 personnes au cours de l'exercice ;
- Réaliser un CA inférieur à 50 M€, ou bilan inférieur à 43 M€ ;
- Etre détenu majoritairement par une personne physique ;
- Réaliser des dépenses de recherche représentant au moins 15% des charges totales engagées.

Jeune Entreprise Innovante

Avantages pour l'entreprise

- Exonération totale d'IR ou d'IS puis partielle;
- Exonération de taxe foncière ;
- Allègement des charges sociales patronales ;
 - De 43% à 12%.
- Avantages locaux selon implantation

Vos prévisions après JEI

	Année 1	Année 2	Année 3
Résultat net	-28 000 €	6 000 €	58 000 €
- prêt Bancaire	8 000 €	-1 600 €	-1 600 €
- Crédit impôt recherche	22 400 €	17 900 €	13 500 €
- Allègement charge patronales	19 500 €	19 500 €	19 500 €
- Allègement impôt	0 €	1 000 €	24 000 €
Trésorerie (CAF)	21 900 €	64 700 €	178 100 €
Report investissements	-2 100 €	40 700 €	154 100 €

Reste à trouver : 2 100€

- 
1. Le Crédit Impôt Recherche
 2. Le Statut Jeune Entreprise Innovante
 - 3. BPI / Oséo / Anvar**
 4. Projets européens et réseaux nationaux

Le Prêt à la Création d'Entreprise

Prêt à destination des PME de moins de 3 ans ;
Sans garantie ni caution ;
Sur 5 ans, avec différé de paiement de 6 mois ;

Adossé à un prêt bancaire : 50%, maximum 7000 € ;
Finance tout type d'investissement immatériel.

Le Contrat Développement Création

Prêt à destination des PME de moins de 3 ans ;

Sans garantie ni caution ;

Sur 6 ans, avec différé de paiement de 6 mois ;

Représente un maximum de 30% du projet ;

Adossé à un prêt bancaire, maximum 80 000 € ;

Finance tout type d'investissement de démarrage.

Le Contrat Développement Création

Prêt à destination des PME de moins de 3 ans ;

Sans garantie ni caution ;

Sur 6 ans, avec différé de paiement de 6 mois ;

Représente un maximum de 30% du projet ;

Adossé à un prêt bancaire, maximum 80 000 € ;

Finance tout type d'investissement de démarrage.

Avance +

Avance de trésorerie ;
Sur 1 an renouvelable ;
Rachat de créances ;

Finance le décalage de trésorerie ;
Uniquement dans le cadre d'un décalage « grand
compte » ou « public » .

Concours national innovation

2 catégories : projets émergents, projets de création ;

De 45 000 € à 450 000 € ;

Subvention attribuée sur concours ;

Finance les étapes amont de création d'une entreprise ;

- Projet émergent : frais externes de maturation, 70% ;
- Projet création : frais de R&D liés à l'amorçage, 60% ;

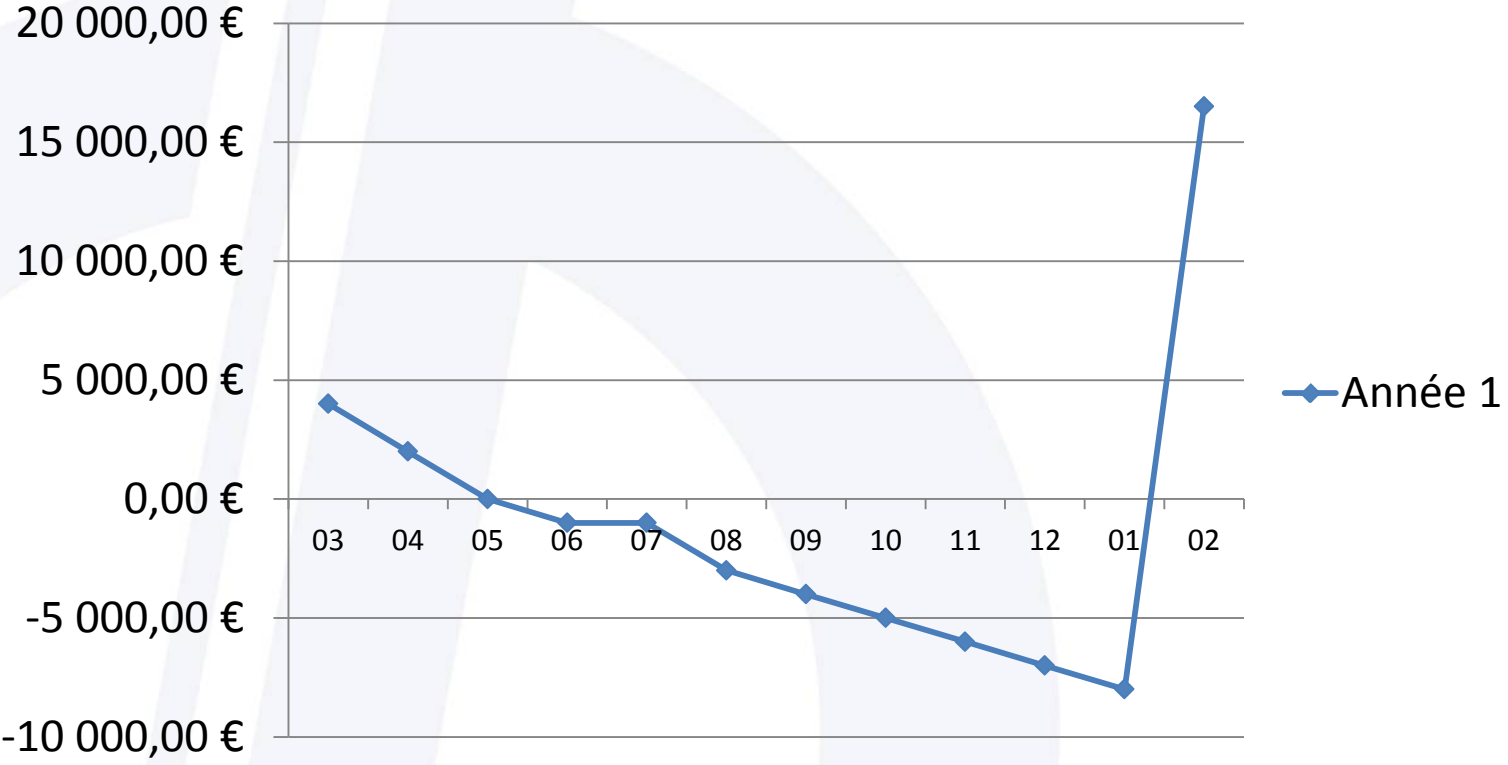
Sélection très rude

- Dossier chronophage ;
- Défendre son dossier face à un jury.

Prévisions (optimiste) après BPI

	Année 1	Année 2	Année 3
Résultat net	-28 000 €	6 000 €	58 000 €
- prêt Bancaire	8 000 €	-1 600 €	-1 600 €
- Crédit impôt recherche	22 400 €	17 900 €	13 500 €
- Allègement charge patronales	19 500 €	19 500 €	19 500 €
- Allègement impôt	0 €	1 000 €	24 000 €
-PCE	4 000 €	-800 €	-800 €
Trésorerie (CAF)	25 900 €	67 900 €	180 500 €
Report investissements	1 900 €	43 900 €	156 500 €

Il ne faut pas se réjouir trop vite ...



- 
1. Le Crédit Impôt Recherche
 2. Le Statut Jeune Entreprise Innovante
 3. BPI / Oséo / Anvar
 4. **Projets européens et réseaux nationaux**



Les autres sources de financement

Les réseaux d'accompagnement

Ils permettent de soutenir le financement du BFR :

- via des prêts d'honneur ;
- via des avances de trésorerie;

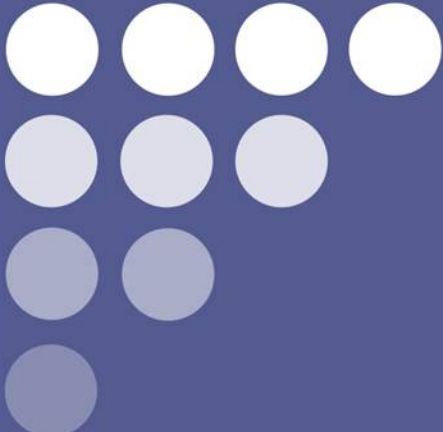
Les Subventions nationales ou européennes

Projets européens

- Détecter un appel à projet ;
- Monter un projet avec partenaires publics / privés ;
- Avoir un solide appui des structures labélisées ;
- **Nécessite un apport en capital...**

Prévisions financières après Pd'H

	Année 1	Année 2	Année 3
Résultat net	-28 000 €	6 000 €	58 000 €
- prêt Bancaire	8 000 €	-1 600 €	-1 600 €
- Crédit impôt recherche	22 400 €	17 900 €	13 500 €
- Allègement charge patronales	19 500 €	19 500 €	19 500 €
- Allègement impôt	0 €	1 000 €	24 000 €
- PCE	4 000 €	-800 €	-800 €
- Prêt d'honneur	18 000 €	-4 500 €	-4 500 €
Trésorerie (CAF)	43 900 €	81 400€	189 500 €
Report investissements	19 900 €	57 400 €	165 500 €
<i>au lieu de</i>	<i>-52 000 €</i>	<i>-46 000 €</i>	<i>12 000 €</i>



Conclusions



Conclusions

Les sources de financement public complètent avantageusement les manquements du système privé.

Les sources de financement public :

- sont nombreuses et accessibles ;
- permettent d'éviter des situations difficiles ;
- transforment un projet tangent en projet rentable ;
- sont une première étape **indispensable** pour un projet émergent.



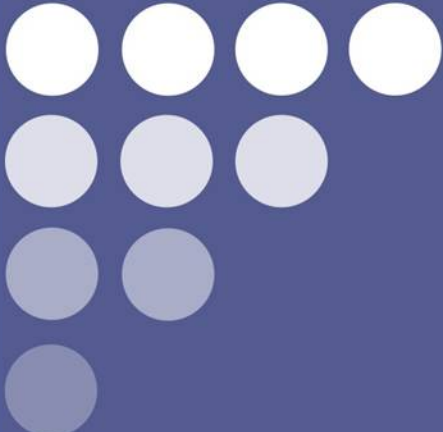
Quelques conseils pour la route

Vous n'êtes pas seul :

- Réseau UTC / Business Club ;
- Boîtes de gestion subventionnées ;
- Cabinets de conseil en financement de l'innovation.

Accrochez vous !

- Votre projet est le meilleur du monde...
- ... mais le plus dur est d'en convaincre les décideurs.



Pôle technique

32, terrasse Bellini
92800 PUTEAUX

WEB : <http://www.f-iniciativas.fr/>

BLOG : www.blog-financement-innovation.eu

L'INICIATIVE, disponible sur l'apple store

Joël FABIANI – joel.fabiani@f-iniciativas.fr – 06 17 17 30 97